

Université d'Abomey –Calavi (UAC)

Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP)

EXA MEN PARTIEL DE DROIT COMMERCIAL

Année : LESA 2

Matière : Droit commercial

Durée : 2 heures

Année académique 2019-2020

I- Sujet théorique

- A- Définissez les notions juridiques suivantes : **Compromis. Lettre de change, Billet à ordre, Acte de commerce.**
- B- Après avoir indiqué les modes de règlement des conflits entre commerçants, dites quelles différences peut-on faire entre l'arbitrage ad' hoc et l'arbitrage institutionnel.

II- Epreuve de connaissance

Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes :

- 1- Un artisan peut devenir commerçant
- 2- Louis a acheté une armoire dans une salle de vente mais il ne peut la faire entrer dans son appartement. Il la revend alors un ami en réalisant un énorme bénéfice : il a fait un acte de commerce.
- 3- David, étudiant part en Angleterre et échange 1000 livres anglaises en euros. Il vient de faire un acte de commerce.
- 4- Un salon de coiffure vend des cosmétiques et des bijoux. Le coiffeur est commerçant.
- 5- Un boulanger est un commerçant.
- 6- Un commerçant doit s'inscrire au registre des métiers.
- 7- Un magistrat peut-être un commerçant.
- 8- Mme Tableur des appartements qu'elle rénove et revend. Elle est artisan.
- 9- Cédric 17 ans peut ouvrir un commerce.
- 10- L'acte de commerce est un acte de circulation de la richesse.

Bonne composition